

## **SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 19 MAI 2011**

L'an deux mil onze, le jeudi dix neuf mai, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle annexe à la mairie, sous la présidence de Monsieur LE BARRON Gérard, Maire.

**Présents** : M LE BARRON Gérard, M DUHAMEL Pascal, M LALLOUET Patrick, Mme IMBEAUD Isabelle, Mme MANOURY Yolande, M DUREL Benoît, M. MONCEL Michel, Mme LORGERIE Nelly, M ROBILLARD Franck, M. PAQUET Jean-Pierre, CHAPRON Gaëtan, M. ARMAND Gilles.

**Procurations** :

De Mme LE ROUX Sylviane à M.PAQUET Jean-Pierre  
De Mme CATTANEO Brigitte à M. LE BARRON Gérard

**Absents** : //

Le compte rendu de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.

M. ROIBLLARD Franck Gérard a été élu secrétaire de séance.

### **Délibération 42/2011 : compétence relative aux études sur les bassins versants pour les eaux pluviales**

Mr le Maire informe le conseil municipal que lors de la réunion du 21 avril 2011, le conseil communautaire a décidé de prendre une compétence concernant l'étude sur les bassins versants pour les eaux pluviales.

Il appartient maintenant à chaque commune de délibérer sur le transfert de cette compétence. Aussi, il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le transfert à la communauté de communes Evrecy-Orne-Odon de la compétence suivante :

- Etude sur les bassins versants pour les eaux pluviales

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le transfert de cette compétence à la communauté de communes Evrecy-Orne-Odon.

### **Délibération n°43/2011 : annulation de la délibération 34/2011 création d'un poste d'adjoint technique 2ème classe non titulaire à temps non complet et création d'un poste d'adjoint du patrimoine 2ème classe non titulaire à temps non complet**

Mr le Maire informe le conseil municipal qu'un adjoint technique 2ème classe ne peut remplir les fonctions incombant à un adjoint du patrimoine 2ème classe pour la gestion de la bibliothèque municipale.

Par conséquent, il demande au conseil municipal :

- D'annuler la délibération 34/2011 créant un poste d'adjoint technique 2ème classe non titulaire à temps non complet
- De créer un poste d'adjoint du patrimoine 2ème classe non titulaire à temps non complet

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide, par 1 abstention, 1 voix contre et 12 voix pour :

- L'annulation de la délibération 34/2011
- La création du poste d'adjoint du patrimoine 2ème classe non titulaire à temps non complet.

### **Délibération n°44/2011 : Avenant avec la société S OGETI Ingénierie maître d'œuvre pour le projet de la station d'épuration**

Mr le Maire rappelle à l'assemblée que dans le cadre des études de conception de l'ouvrage, des études de débits au droit de l'ancienne station ont montré que le réseau communal était le siège d'intrusion d'eaux claires.

Soucieuse du fonctionnement de son futur ouvrage, la commune souhaite réaliser des interventions sur le réseau de collecte afin de limiter les intrusions d'eaux claires. La réhabilitation des réseaux d'assainissement est en effet indispensable pour optimiser le fonctionnement de la station.

Conformément à la délibération n°74/2009 en date du 17/12/2009

Conformément à la délibération n°35/2010 en date du 20/05/2010

Considérant qu'il est difficile de prévoir des travaux sans un diagnostic préalable des canalisations, Considérant que le marché avec SOGETI Ingénierie ayant été signé pour un montant de 57 957.50 € H.T, la maîtrise d'œuvre liée à ces travaux peut donc être traitée au marché complémentaire autorisant un avenant égal au maximum à 50 % du marché de base soit 28 978.75 € H.T,

M. le Maire propose de signer l'avenant avec la société SOGETI Ingénierie.

Après débat, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Accepte l'avenant proposé par SOGETI Ingénierie
- Autorise M. le Maire à signer l'avenant

### **Délibération n°45/2011 : projet de convention avec Francelot pour la rétrocession des espaces communs du lotissement « les Costils »**

Mr le Maire rend compte d'une réunion avec les représentants de la société Francelot. Lors de celle-ci, le plan du lotissement « les Costils » a été présenté.

Il a été proposé à la commune de signer une convention visant la rétrocession des espaces et des ouvrages communs à titre gratuit à la commune après réception des travaux prescrits au programme.

M. le Maire donne lecture du projet de convention.

Après délibération, le conseil municipal, décide, à l'unanimité,

- D'ajouter les articles suivants :
  1. « la commune assistera aux réunions de chantier prévues et particulièrement à la 2ème phase des travaux »
  2. « des essais de plaques sur voirie devront être réalisés
  3. « un hydrocurage et un 2ème passage caméra avant la reprise du réseau d'eaux usées devront effectués
- Accepte le projet de convention ainsi modifié

### **Ouverture de la mairie le samedi matin :**

Mr le Maire informe que suite à la réalisation d'un pointage sur 4 mois sur la fréquentation des usagers à la mairie le samedi matin, il demande au conseil de se prononcer sur une éventuelle fermeture le samedi. Après débat, il est décidé de maintenir l'ouverture de la mairie au public le samedi matin.

### **Matinée du 21 mai :**

Mr le Maire informe que la réunion publique d'information du 21 mai est annulée et reportée au vendredi 17 juin à 20h30 à la salle des Ammonites. L'information sera diffusée dans les boîtes aux lettres.

### **Travaux extension cantine/création salle des fêtes :**

Les travaux prennent du retard par rapport au planning.

**Questions diverses :**

L'inauguration de la salle des fêtes est confirmée au 10 septembre à 11h.

La fête des quartiers aura lieu le samedi 10 septembre l'après midi.

M. le Maire informe qu'il a participé à une réunion avec le conseil général et la fédération de pêche au sujet du projet de voie verte entre Louvigny et Grimbosq. Celle-ci passera à Feuguerolles Bully. Elle mesurera 37 km. La réalisation se fera avant fin 2012.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.